

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 août 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse

---

#### **CE-2013-1017-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2013-1018-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2013-1019-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 AOÛT 2013**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 7 août 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2013-1020-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 18 juin 2013 ;
  - de la Commission des sports, loisirs et culture du 19 juin 2013 ;
  - de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 3 juillet 2013.
-

**CE-2013-1021-DEC DÉPÔT / PROPOSITION DE MODIFICATION AU PLAN  
ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME / LOGEMENT  
COMMUNAUTAIRE ET ESPACE POUR LES  
ORGANISMES ET GROUPES ASSOCIATIFS / BC2 /  
FAM-2013-06-18/01 ;**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif (CE-2012-1203-DEC) autorisant la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à solliciter un mandat d'accompagnement pour analyser les possibilités et l'opportunité de réaliser une Politique d'occupation du territoire pour le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire;

ATTENDU QUE dans son rapport final déposé le 25 juin 2013, le Groupe BC2 recommande à la Ville de Terrebonne de travailler à l'élaboration d'une politique sectorielle portant sur le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire, mais qu'un tel projet sera difficilement réalisable tant que la nouvelle *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* (LADTU) ne sera pas adoptée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE d'ici l'adoption de la LADTU, la Ville de Terrebonne désire favoriser le développement de projets de logements sociaux et abordables de même que le développement de projets sociaux et d'espaces pour les organismes communautaires et les groupes associatifs;

ATTENDU QU'un Comité de travail formé de la présidente de la Commission et de représentants de la Direction du loisir et de la vie communautaire, de la Direction du greffe et affaires juridiques, de la Direction de l'aménagement du territoire, de la Direction générale et du Service du développement économique, s'est réuni à plusieurs reprises pour tenter de trouver des solutions à court terme visant à faciliter l'intégration de logements communautaires et abordables et à favoriser l'implantation d'organismes communautaires sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire est d'avis que la Ville doit entreprendre une modification de son Plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme afin de réaliser ses objectifs en matière de développement sociocommunautaire;

ATTENDU QUE la Direction générale a octroyé un mandat au Groupe BC2 portant sur la rédaction d'une modification au Plan d'urbanisme et la production de textes sur les modifications à apporter aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU le rapport du Groupe BC2 intitulé « Proposition de modifications au Plan et au règlement d'urbanisme » (Dossier - Logement social et espace pour les organismes et groupes associatifs) daté du 25 juin 2013 et dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU l'intention de la Ville d'intégrer les notions de logement social, de logement abordable et d'organismes de développement communautaire à son Plan d'urbanisme et à son règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2013-06-18/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le dépôt du rapport final de la Politique d'occupation du territoire pour le logement social, le logement abordable et les organismes de développement communautaire préparée par la firme BC2 datée du 25 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif accepte le dépôt du rapport du Groupe BC2 portant sur une proposition

de modifications au règlement du Plan d'urbanisme numéro 1000, au règlement de zonage numéro 1001 et au règlement sur les usages conditionnels.

QUE suivant la recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate Direction du greffe et affaires juridiques et la Direction de l'aménagement du territoire, pour assurer le suivi dudit rapport.

---

**CE-2013-1022-DEC    PROLONGEMENT DE LA TRANSTERREBONNE  
VERS LE SECTEUR LACHENAIE / PRÉSENTATION  
DU RAPPORT FINAL / BC2**

ATTENDU QUE le Comité exécutif (CE-2012-1067-DEC) a autorisé le transfert du mandat du prolongement du réseau cyclable à la Commission des sports, loisirs et culture;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif (CE-2012-1408-DEC) autorisant le Service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Est (Lachenaie), dans l'axe du chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le Comité exécutif (CE-2012-1592-DEC) a accepté la soumission du Groupe BC2 pour un montant de 57 500 \$ (66 110 \$ avec les taxes);

ATTENDU QUE le Sentier Transcanadien a participé financièrement à la réalisation de l'étude de faisabilité en octroyant une subvention de 33 055 \$, soit 50 % des coûts de cette étude;

ATTENDU QUE le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie vise à modifier le réseau existant tout en améliorant la sécurité et la quiétude des usagers, dans un environnement propice aux découvertes et à la pratique d'activités physiques;

ATTENDU QUE le projet consiste à aménager un nouveau tronçon récréotouristique de 9,2 kilomètres, entre la voie ferroviaire délimitant l'ancienne Ville de Lachenaie et la montée des Pionniers;

ATTENDU QUE le consultant recommande d'implanter sur la majorité du parcours une bande cyclable unidirectionnelle de 1,5 mètre de largeur de chaque côté de la chaussée, dans l'emprise existante, de manière à éviter le plus possible le déplacement d'infrastructures, les expropriations et l'empiètement sur le milieu naturel;

ATTENDU QU'il est recommandé de réduire la largeur de la chaussée à 3 mètres par voie de circulation sur le chemin Saint-Charles afin de favoriser le ralentissement de la circulation;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les glissières de sécurité existantes par un modèle plus champêtre cadrant davantage avec le caractère patrimonial du chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE pour une question de sécurité, il y a lieu de diminuer l'importance de certaines entrées charretières par l'intégration d'îlots de verdure dans l'emprise, entre les propriétés privées, les stationnements, et la piste cyclable;

ATTENDU le rapport final de l'étude de faisabilité du Groupe BC2 sur le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Est, dans l'axe du chemin Saint-Charles, dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU QU'en vertu des conclusions de cette étude, l'estimation budgétaire du projet est évaluée à 4 880 653,53 \$ (avant les taxes);

ATTENDU QUE pour la réalisation du projet, la Ville de Terrebonne est admissible à plusieurs programmes de subvention, notamment ceux administrés par le Sentier Transcanadien, le ministère des Transports du Québec (programme Véloce) et Hydro-Québec (Programme de mise en valeur intégrée);

ATTENDU QUE le prolongement anticipé de la TransTerrebonne vers l'Est permettrait de relier le chemin du Roy et le parc linéaire du P'tit Train du Nord, deux (2) circuits touristiques majeurs faisant partie intégrante de la Route Verte et du Sentier Transcanadien;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif (CE-2013-742-DEC) mandatant la Commission des sports, loisirs et culture à poursuivre ses démarches visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route Verte;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2013-06-19/01 de la Commission des sports, loisirs et culture concernant le dépôt du rapport final de l'étude de faisabilité pour le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur est (Lachenaie) préparée par la firme BC2 datée de juillet 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture, que le Comité exécutif accepte le rapport final de l'étude de faisabilité du Groupe BC2 sur le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Est (Lachenaie).

QUE le coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale soit mandaté à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport et à coordonner l'ensemble des interventions municipales d'ici le lancement d'un appel d'offres public sur la réalisation de plans et devis pour la construction de la piste cyclable.

---

**CE-2013-1023-DEC VIRAGE EN « U » / BOULEVARD MOODY /  
INTERSECTION DE LA BRETELLE D'ACCÈS DE  
L'AUTOROUTE 25 NORD / CC-2013-07-03/01**

ATTENDU QU'une problématique de congestion existe sur le chemin Gascon et le boulevard Moody en direction sud lors de l'heure de pointe matinale;

ATTENDU QUE la congestion est attribuable à la longue enfilade de véhicules qui veulent joindre la bretelle d'accès de l'autoroute 25 Sud;

ATTENDU QUE depuis quelques mois, il a été observé que plusieurs automobilistes désirant gagner du temps effectuent un virage en « U » au feu de circulation situé à l'intersection du boulevard Moody et de la bretelle d'accès de l'autoroute 25 Nord (face au restaurant McDonald's);

ATTENDU QUE le Service de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion considère que cette manœuvre est dangereuse et aggrave les problèmes de congestion dans le secteur;

ATTENDU QUE cette portion du boulevard Moody (Route 337) est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QU'il n'y a actuellement pas de panneaux interdisant le virage en « U » à l'intersection du boulevard Moody et de la bretelle d'accès de l'autoroute 25 Nord;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), que le Comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour installer des panneaux interdisant le virage en « U » à l'intersection du boulevard Moody (Route 337) et de la bretelle d'accès à l'autoroute 25 Nord.

---

**CE-2013-1024-DEC DEMANDE / MINISTÈRE DES TRANSPORTS /  
INSTALLATION D'ARRÊTS/BOULEVARD LAURIER /  
INTERSECTION DE LA RUE DES PRIMEVÈRES (REQ-  
2013-782 / CC-2013-07-03/02**

ATTENDU l'important volume de circulation sur le boulevard Laurier (Route 337) dans le secteur La Plaine;

ATTENDU QU'avec le développement immobilier dans la région de Saint-Lin-des-Laurentides, le flux de circulation augmente sans cesse sur cette route collectrice;

ATTENDU QU'il est de plus en plus difficile pour les résidants et employés du secteur la Plaine (village) d'effectuer un virage vers la gauche sur le boulevard Laurier afin de circuler en direction sud;

ATTENDU QUE le boulevard Laurier (Route 337) est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE l'intersection du boulevard Laurier et de la rue des Primevères est située dans une zone où la vitesse maximale est de 50 km/h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), que le Comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour installer des panneaux « arrêt » dans les deux directions sur le boulevard Laurier (Route 337), à l'intersection de la rue des Primevères.

---

**CE-2013-1025-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 3 JUILLET 2013**

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du Comité de circulation en date du 29 janvier 2013, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b><u>REQUÊTE</u></b>	<b><u>DÉTAIL</u></b>
CC-2013-07-03/03	Demande d'installer une glissière de sécurité dans la courbe située tout de suite après le 1902, rang Charles-Aubert, du côté sud;
CC-2013-07-03/04	Installation de panneaux « arrêt interdit » (signe + mention écrite) en tout temps du côté nord de la rue des Hémiones ;
CC-2013-07-03/05	Installation d'un panneau « arrêt » sur la rue de Peiras, à l'intérieur de la rue Alcide-Labelle ;
CC-2013-07-03/06	Installation d'un panneau « courbe prononcée » 50 mètres avant le panneau « arrêt » situé dans l'angle à 90 degrés de la rue Hervieux ;

CC-2013-07-03/08 Installation de panneaux « arrêt » à l'intersection de la rue des Primevères et de la rue Villeneuve ;

---

**CE-2013-1026-DEC ADOPTION / LISTES / COMPTES A PAYER / CHEQUE EMIS / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 765 524,59 \$ préparée le 8 août 2013 ;
  - la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - juillet) au montant de 1 307,95 \$ préparée le 9 août 2013.
- 

**CE-2013-1027-DEC ADOPTION DE LA LISTE / COMPTES A PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 790 676,26 \$ préparée le 7 août 2013.
- 

**CE-2013-1028-REC RACHAT DE SERVICE / RÉGIME DE RETRAITE**

ATTENDU que les régimes de retraite à cotisations déterminées des employés cols bleus, employés cols blancs et employés cadres de la Ville de Terrebonne ont été convertis en des régimes de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU QU'au moment de la conversion des régimes, les employés ont eu la possibilité de racheter des années de service dans le cadre d'un processus de rachat défini ;

ATTENDU QUE certains de nos employés actuellement cadres travaillaient déjà à la Ville à titre d'employés cols blancs ou cols bleus avant d'être nommés cadres ;

ATTENDU QU'ils n'ont pas eu la possibilité de participer à aucun processus de rachat d'années de service ;

ATTENDU QUE l'article 12.03 du protocole d'entente avec l'Association des employés cadres ne permet pas le rachat d'années de services cumulées dans un autre régime de retraite de la Ville de Terrebonne, les parties souhaitent convenir de modalités particulières afin de permettre aux cadres visés de racheter des années de service, s'ils le désirent.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, Directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la signature de la lettre d'entente 2013-01 à intervenir entre l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. et la Ville de Terrebonne aux fins mentionnées précédemment.

---

**CE-2013-1029-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS AUXILIAIRES / POSTE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux prêts auxiliaires à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Josée Bélanger au poste de préposée aux prêts auxiliaire à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2013-1030-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEUR / SA13-9059**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de papier pour photocopieur (SA13-9059) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 juillet 2013 à 11 h 10, à savoir :

Spicers	66 053,14 \$ t.t.c.
Ariva	75 467,01 \$ t.t.c.
Unisource Canada inc.	76 754,44 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Spicers s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 juillet 2013 de Mme Julie Vallée, technicienne à l'approvisionnement pour Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, Directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SPICERS**, datée du 19 juillet 2013, pour la fourniture de papier pour photocopieur, le tout pour un montant de 57 450,00 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0321 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-1031-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 583 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BRETELLES SUD DE L'ÉCHANGEUR 640 OUEST ET DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE / R-583 / G-2005-100-02**

ATTENDU QUE le règlement numéro 573 décrétant des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 ouest et du boulevard de la Pinière et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 791 000 \$ a été adopté par le Conseil municipal du 13 mai 2013;

ATTENDU QUE le bassin de taxation dudit règlement n'était pas adéquat;

ATTENDU QUE selon la Direction du greffe et des affaires juridiques, il faut abroger ce règlement et en préparer un nouveau;

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 487, des travaux seront réalisés pour la construction et l'aménagement paysager de l'avenue Urbanova dans l'axe Nord-Sud entre la côte de Terrebonne et le boulevard de la Pinière afin de desservir les futurs développements résidentiels dans le secteur Urbanova ainsi que les secteurs existants situés à l'ouest du projet;

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 483, des travaux d'infrastructures ont été réalisés par la Ville de Terrebonne afin de desservir le secteur du pôle d'emploi du boulevard de la Pinière prévu à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 Ouest et du boulevard de la Pinière;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été paralysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution CE-2013-198-DEC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur de la Direction du génie et projets spéciaux, recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement d'emprunt lequel portera le numéro 583 en remplacement du règlement numéro 573 pour des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 Ouest et du boulevard de la Pinière;

Que la Direction du Greffe et des affaires juridiques soit mandatée pour la préparation d'un projet de règlement d'emprunt.

---

**CE-2013-1032-DEC ACQUISITION D'UN TERRAIN / LOT : 3 110 547 DU CADASTRE DU QUÉBEC / CHEMIN ST-ROCH**

ATTENDU QUE le lot 3 110 547 du cadastre du Québec, situé à l'extrémité du chemin St-Roch, est non constructible;

ATTENDU QU'une partie de ce lot pourrait servir comme rond-point afin de permettre le virage des véhicules;

ATTENDU QU'il est nécessaire de connaître les coûts d'acquisition de ce terrain;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur de la Direction du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif mandate le Service du développement économique afin d'établir les coûts de l'acquisition de la partie de lot d'environ 620 mètres carrés et de rencontrer le propriétaire afin d'entreprendre les démarches d'acquisition;

Qu'au besoin, le Service du développement économique peut mandater une firme afin de l'assister pour établir la valeur de la partie du lot 3 110 547 du cadastre du Québec.

---

**CE-2013-1033-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES / BOULEVARD CARMEL ET SUR LES AVENUES URBANOVA ET PIERRE-DANSEREAU / R-514-1 / UP-2012-014**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif portant le numéro CE-2013-425-DEC mandatant la firme Infrastructel inc. pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux de canalisation souterraine des utilités publiques sur le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau pour un montant 42 655,73 \$ (T.T.C.);

ATTENDU QUE tous les réseaux d'utilités publiques de ce secteur doivent être enfouis, tel que recommandé par le comité de coordination au développement municipal (CCDM);

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux en date du 9 août 2013 pour ce projet est de 2 523 126,38 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'enfouissement des utilités publiques du boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau, et ce, tel que prévus à être imputés au règlement d'emprunt numéro 514-1, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'enfouissement des utilités publiques du boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau;

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 514-1.

---

**CE-2013-1034-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 337 (CHEMIN GASCON) ET DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT/TROTTOIR A L'ÉCOLE LE CASTELET ADJACENT A LA RUE PREVERT / SA13-7026 / R-569 ET R-499 / G-2011-021-02 ET CS-2011-008 ;**

ATTENDU QUE par la résolution numéro CE-2013-400-DEC, la Direction du génie et projets spéciaux a eu l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux (SA13-7026);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 juillet 2013 pour les travaux de réaménagement de l'intersection de la route 337 (chemin Gascon) et du boul. de la Pinière et de travaux d'aménagement d'un trottoir à l'école le Castelet adjacent à la rue Prévert;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été ouvertes publiquement le 6 août 2013;

G. Giuliani inc.	85 179,23 \$ t.t.c.
Gestion et construction Métropolitain inc.	90 250,78 \$ t.t.c.
Groupe Hexagone S.E.C.	91 005,01 \$ t.t.c.
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	93 037,77 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 106 695,11 \$ (taxes incluses) en date du 11 avril 2013;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie G. Giuliani inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 6 août 2013 par madame Nathalie Savard, chef du service d'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur G. Giuliani inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 13 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie

**G. GIULIANI INC.**, datée du 6 août 2013, pour des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 337 (chemin Gascon) et du boul. de la Pinière et de travaux d'aménagement d'un trottoir à l'école le Castelet adjacent à la rue Prévert, pour un montant de 74 085,00 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 569 et 499-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0334 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2013-1035-DEC    TOURNAGE / LONG MÉTRAGE « TU DORS NICOLE »  
/ PRODUCTION DE MICRO\_SCOPE INC. / 4525,  
BOULEVARD DE HAUTEVILLE / MINI-PUTT DE  
TERREBONNE / 26 AOUT 2013**

ATTENDU QU'il s'agit du tournage de scènes du long métrage « Tu dors Nicole » une production de Micro\_Scope inc., qui aura lieu au Mini-putt de Terrebonne situé au 4525, boulevard de Hauteville ;

ATTENDU QUE le tournage consiste à filmer un échange entre comédiens sur le mini-putt, lequel tournage au lieu le 26 aout 2013 de 5h00 à 20h30 et remis au lendemain en cas de pluie ;

ATTENDU QUE tous les besoins de la production, notamment le stationnement des véhicules de production, l'encadrement, etc., se feront sur le site du Mini-putt ;

ATTENDU QU'aucun effet spécial ni cascade de quelque nature que ce soit ne sera nécessaire pendant le tournage ;

ATTENDU QU'en aucun temps, la circulation sur le boulevard Hauteville ne sera obstruée ;

ATTENDU le type et la nature du tournage ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du développement économique, que le Comité exécutif autorise le tournage de scènes du long métrage « Tu dors Nicole », une production de Micro\_Scope inc., qui aura lieu au Mini-putt de Terrebonne, 4525 boulevard de Hauteville, le lundi 26 aout 2013 de 5h00 à 20h30 et remis au lendemain, en cas de pluie.

QUE le requérant rende disponible l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence en tout temps.

QUE des frais de 50 \$ soient facturés au requérant ainsi que tout autre frais relié directement ou indirectement à ce tournage.

QUE le service du Développement économique informe, par courriel, les Directions du génie et projet spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie et le service des Communications ainsi que le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT).

---

**CE-2013-1036-DEC REMPLACEMENT / INFRASTRUCTURE  
TÉLÉPHONIQUE IP / PHASE 1**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de sept (7) fournisseurs pour le remplacement/mise à niveau de la solution logicielle et matérielle de gestion de la téléphonie IP, la Direction des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition des serveurs nécessaires (phase 1) ;

ATTENDU QUE le budget pour cette phase est de 25 000 \$ ;

ATTENDU la référence à la NI2013-DTI-1 et suite à la résolution CE-2013-309-DEC permettant de procéder à des appels d'offres

ATTENDU QUE l'appel d'offres de la phase 2 à venir concernera les services professionnels pour une assistance à l'installation et la migration des versions actuelles vers les nouveaux équipements. Le budget pour la phase 2 est de 35 000 \$ ;

ATTENDU QUE des appels d'offres distincts sont faits pour l'acquisition du matériel et des services professionnels dans l'optique d'obtenir les meilleurs prix et expertises possibles ;

ATTENDU QUE les licences logicielles VMware sont requises pour cette implantation et qu'elles seront acquises avec l'entente du CSPQ, évaluées à 10 000 \$ ;

ATTENDU QUE, pour la phase 1, sept (7) soumissions ont été ouvertes le 6 août 2013;

ProContact Informatique	20 697.80 \$ t.t.c.
ESI Technologies Inc.	20 705.48 \$ t.t.c.
Bell Canada	20 899.56 \$ t.t.c.
Softchoice	21 283.02 \$ t.t.c.
Metafore Technologies Inc.	21 343.96 \$ t.t.c.
Compugen	21 658.99 \$ t.t.c.
Telus	31 116.33 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ProContact Informatique s'est avérée la plus basse conforme, au montant de 18 002 \$ plus les taxes de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Martin Boulay, chef de service – Infrastructure des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **PROCONTACT INFORMATIQUE**, datée du 1<sup>er</sup> août 2013, pour le remplacement/mise à niveau de la solution logicielle et matérielle de gestion de la téléphonie IP, le tout pour un montant de 18 002,00 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0330 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0331 soumis par la trésorière au montant de 19 800 \$ du poste 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-03-100-03-291 (affectation au FDI projet 03-291), soit accepté.

---

**CE-2013-1037-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h15.

---

---

Président

---

Secrétaire